

BeezWorld

Société par actions simplifiée en formation au capital de 1 000 euros
Siège social : 34 allée des Forsythias, 69124 Colombier Saugnieu
RCS 934 542 663 LYON

Contrat d'investissement de Tokens Futurs (SAFT)

Vente Privée de Tokens \$BEEZ

Préambule :

BeezWorld (la "Société"), entreprise spécialisée dans la conception, l'étude et la réalisation de projets combinant, l'économie numérique, l'innovation technologique, la défense de l'environnement, la biodiversité, le développement durable et l'écologie positive, émet des Tokens \$BEEZ dans le cadre d'une levée de fonds visant à soutenir ses activités et le développement de ses projets écologiques.

Le présent contrat SAFT – Single Agreement for Future Tokens encadre les modalités de l'investissement dans les Tokens \$BEEZ objet de la vente privée, ainsi que les obligations de la Société et de l'Investisseur. Les Tokens \$BEEZ feront ensuite l'objet d'une offre publique (ICO – Initial Coin Offering) dans le cadre défini au Livre Blanc BeezWorld.

Article 1 : Objet

Le présent contrat a pour objet de définir les modalités de souscription et d'acquisition des Tokens \$BEEZ par l'Investisseur dans le cadre de la vente privée.

L'Investisseur reconnaît avoir pris connaissance du Livre Blanc décrivant l'ensemble du projet BeezWorld préalablement à la signature du présent contrat. Le Livre Blanc est disponible en ligne sur le site <https://beeworld.com/>

Article 2 : Modalités de Souscription

1. **Nombre de Tokens Souscrits** : [Nombre de Tokens]
2. **Montant de la Souscription** : [Montant en euros/cryptomonnaies]
3. **Paieement** : L'Investisseur s'engage à verser la somme correspondante à la signature du contrat d'investissement pour la souscription des Tokens, par transfert bancaire ou par cryptomonnaie selon les instructions reçues de BeezWorld.

L'Investisseur déclare, en application de la réglementation sur la lutte contre le blanchiment de capitaux, que :

- (i) l'origine des fonds versés pour la souscription des Tokens \$BEEZ est licite et ne provient pas d'une activité contraire à la législation qui lui est applicable, notamment au Titre VI (Obligations relatives à la lutte contre le blanchiment des capitaux, le financement des activités terroristes et les loteries, jeux et paris prohibés) du Livre V du Code monétaire et financier, et
- (ii) Il n'a pas facilité par tout moyen la justification mensongère de l'origine des biens ou revenus de l'auteur d'un crime ou d'un délit ayant procuré à celui-ci un profit direct ou indirect, ni apporté un concours à une opération de placement, de dissimulation ou de conversion du produit direct ou indirect d'un crime ou d'un délit.

Article 3 : Acceptation des Conditions

L'Investisseur confirme son acceptation des termes du présent contrat en renvoyant le Bon de Souscription complété par e-mail à l'une des adresses email de BeezWorld notifiées dans le Bon de souscription. Cette acceptation électronique tient lieu d'engagement contractuel et d'acceptation sans réserve des conditions de la souscription.

Article 4 : Livraison des Tokens

L'investisseur pourra accéder à son Espace Personnel sur le site officiel <https://beeworld.com/> dès le lancement de l'ICO (préventes publiques). Son identifiant et un mot de passe temporaire lui sera fourni. Il verra apparaître le nombre de tokens qu'il a acquis.

Article 5 : Vesting

A la fin de l'ICO, les Tokens entreront alors automatiquement dans un processus de « Vesting », un mécanisme conçu pour libérer les \$BEEZ de manière progressive et sécurisée. Ce mécanisme de libération progressive vise à éviter les fluctuations brusques de marché et à protéger la valeur du Token. L'investisseur pourra ainsi transférer 10 % de ses Tokens sur l'adresse du Wallet Polygone qu'il aura indiqué préalablement. Ensuite, automatiquement, 10% supplémentaires des Tokens seront libérés sur son Wallet tous les 30 jours - après le jour J du listing.

Article 5 : Dispositions Relatives aux Cryptomonnaies (KYC)

L'Investisseur s'engage à fournir les informations nécessaires en vertu des réglementations applicables, y compris, le cas échéant, la procédure de vérification d'identité (KYC - Know Your Customer). Ces informations incluent, mais ne se limitent pas à :

- Nom complet, adresse, et justificatif d'identité.

En application de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n°2018-493 du 20 juin 2018, il est rappelé que les données nominatives demandées sont nécessaires au traitement de la souscription et de la gestion des Tokens \$BEEZ. Elles ne peuvent en aucun cas être utilisées à d'autres fins.

BeezWorld s'engage à assurer la sécurité des données à caractère personnel qu'elle conserve pour les besoins de la réalisation et du suivi de la gestion des Tokens \$BEEZ.

Le traitement des informations communiquées répond aux exigences légales en matière de protection des données personnelles, le système d'information utilisé assurant une protection optimale de ces données.

Le souscripteur dispose, conformément aux réglementations nationales et européennes en vigueur d'un droit d'accès permanent, de modification, de rectification, d'opposition de portabilité et de limitation du traitement s'agissant des informations le concernant.

Ce droit peut être exercé dans les conditions et selon les modalités définies sur le site officiel <https://beeworld.com/>

Article 6 : Clause de Non-Garantie

L'Investisseur est informé des risques associés aux investissements en cryptomonnaies et accepte que la valeur des Tokens \$BEEZ puisse fluctuer sans garantie de rendement ou de capital.

La réglementation applicable aux Tokens \$BEEZ est susceptible d'évoluer et l'investisseur déclaré avoir été alerté de l'éventualité d'une évolution de la réglementation ; aucun grief ne pourra être formulé sur cette base à l'encontre de BeezWorld société émettrice des Tokens notamment en cas de retard sur le calendrier fixé.

Article 7 : Clause de Remboursement

Tout investisseur ayant investi durant la vente privée pourra, sur simple demande à l'adresse e-mail : contact@beeworld.com, demander le remboursement intégral de son investissement. Ce remboursement ne pourra se faire que pendant la période de la prévente du token \$BEEZ, à savoir du 21 octobre 2024 au 31 décembre 2024. Dans le cas où la fin de la vente privée du Token \$BEEZ serait repoussée, le remboursement pourrait toujours être demandé jusqu'à la nouvelle date de fin de la vente privée.

Il est à noter et dans un souci de sécurité, que les remboursements ne se feront que par virement bancaire depuis le compte de la société Beezworld SAS, vers un compte bancaire qui doit impérativement porter le même nom que la pièce d'identité qui a été fournie lors de la souscription. Beezworld se veut ainsi offrir un maximum de sécurité à ses souscripteurs.

Article 8 : Clause de Démarrage de l'activité

Dans la mesure où la vente privée aura atteint le montant de 300.000 € et que la société sera à même de lancer le projet (bureau d'étude, communication, etc.), celle-ci se tournera vers tous les primo-investisseurs de la vente privée du \$BEEZ pour leur demander leur accord à travers un vote communautaire. A l'issue de ce vote, si 70% des investisseurs donnent leur accord, la société aura la possibilité de démarrer réellement son activité. De ce fait toutes les informations seront données aux primo-investisseurs de la vente privée de façon régulière sur l'avancée des travaux en cours.

Il est à noter qu'à partir du moment où la vente privée du \$BEEZ aura atteint le Soft Cap de 500.000 €, le projet démarrera sans consultation des investisseurs par vote.

Article 9 : Clause de Juridiction

Tout litige relatif à la souscription des Tokens \$BEEZ sera soumis aux tribunaux compétents du siège social de BeezWorld, en conformité avec les lois applicables.

Article 10 : Acceptation Électronique

L'envoi du Bon de Souscription complété par e-mail à l'une des adresses email de BeezWorld notifiées dans le Bon de souscription constitue une acceptation formelle des termes du présent contrat, remplaçant la nécessité d'une signature manuscrite.

BeezWorld SAS

Adresse : 34 allée des Forsythias, 69124 Colombier Saugnieu

Email : l'une des adresses email de BeezWorld notifiées dans le Bon de souscription

RCS : RCS 934 542 663 LYON